

PREFECTURE DE L'ARIEGE
Madame la Préfète
2 rue de la Préfecture Préfet Claude Erignac
09007 FOIX CEDEX

Madame la Préfète,

[Alors que le 11 juin dernier, quelques députés, au nom du groupe de la majorité remettaient en cause le report de la suppression du GNR annoncé par le Ministre de l'Économie, des finances et de la relance, le Gouvernement revenait furtivement sur les trois mesures fondamentales convenues avec Bruno Le Maire !](#)

Ainsi, en quelques lignes techniques et discrètes dans son amendement n°479 proposant ce report en 2023, le Gouvernement entendait supprimer subrepticement les mesures d'accompagnement qui avaient pourtant été adoptées dans le cadre de la suppression programmée du GNR dans la Loi de finances de 2020.

Résultat :

- Suppression du carburant spécifique BTP,
- Suppression de liste d'engins devant l'utiliser,
- Suppression de l'obligation pour l'ensemble des donneurs d'ordre et des bénéficiaires du remboursement agricole, de tenir un registre des travaux relevant du secteur BTP.

Dans la perspective de hausse du gazole, le Gouvernement avait pris ces engagements afin de prévenir les risques de vols de carburants et de distorsion de concurrence lorsque des travaux relevant du secteur du BTP sont réalisés par le monde agricole. Ce dernier pouvant, pour des activités agricoles, encore bénéficier d'un tarif très réduit de TICPE.

Si les entreprises du BTP avaient accepté la remise en cause de la fiscalité du GNR uniquement pour leur secteur, soit une augmentation de 50 % de leur poste carburant, c'était à la seule condition que soit respecté l'ensemble de ces engagements.

Les Sénateurs ont d'ailleurs dénoncé la remise en cause de ces engagements et le non-respect de la parole publique !

Le Sénat avait d'ailleurs jugé avec sagesse que rien ne justifiait la suppression de ces mesures d'accompagnement à la réforme de la fiscalité applicable au GNR et les avait rétablis ce 2 Juillet.

Le Gouvernement s'est positionné clairement depuis le 2 juillet : « un avis de sagesse » pour le report en 2023 et un avis défavorable pour les engagements précités.

Si le Gouvernement revient sur sa parole, ses engagements, sur la Loi ... les entreprises du BTP se mobiliseront de nouveau fortement à partir de cet automne.

S'il n'y a plus de solutions aux problématiques qu'engendre la suppression du GNR, cette suppression doit dès lors être annuler !

Rappelons encore que le remplacement du GNR par un gazole routier n'a rien d'écologique, il ne s'agit que d'une différence de coloration et surtout de taxe.

La suppression du GNR n'a rien d'écologique d'autant qu'elle ne s'applique qu'au BTP !

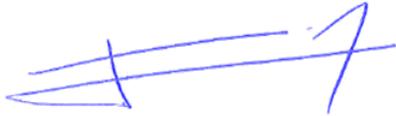
Cette suppression du GNR ne peut même pas inciter le BTP à utiliser une autre énergie plus propre puisque l'offre d'engins de chantier à motorisation alternative au gazole est encore très largement balbutiante.

Nous comptons sur vous pour soutenir le secteur du BTP, notre économie de proximité !

Dans cette attente, nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet,

Nous vous prions de croire, Madame la Préfète, à l'expression de notre parfaite considération.

Le Président de la CAPEB
Vincent PEREZ



Le Président de la CNATP
Christian MASSAT

